

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-04-16-8 | Création d'une commission chargée de la préparation du Conseil municipal
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Le Conseil municipal crée en son sein une commission chargée de la préparation du Conseil municipal composée de tous les membres du conseil municipal.

Elle est présidée par le maire ou par un(e) adjoint(e) délégué(e) par lui.

Elle est convoquée par le maire avant chaque séance du conseil municipal.

Elle examine les projets de délibérations présentés par le maire.

Le maire peut inviter tout responsable de services qu'il juge utile à participer aux séances de cette commission ; ils peuvent alors participer aux débats de la commission sur invitation du président. Leurs interventions sont alors consignées aux comptes rendus des débats dans les mêmes conditions que celles des membres des commissions.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,
- Le décret n°2025-848 du 27 août 2026 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
- Le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,
- Les délibérations n°2026-20-03-2 et n°2026-20-03-4 du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection du maire et des adjoints,

Considérant :

- Qu'il est proposé de créer une commission permanente chargée d'étudier les projets de délibération avant chaque Conseil municipal,

Décide :

- De créer une commission permanente comme ci-dessus présentée.
- De disposer que tous les conseillers municipaux sont membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 3 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc143099-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026